



Assemblée générale

Distr. générale
1er décembre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 122 de l'ordre du jour

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2000-2001

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2000-2001 (A/53/220). Au cours de ses délibérations, il a rencontré des représentants du Secrétaire général qui lui ont apporté des renseignements complémentaires sur les points qu'il examinait.

2. Le Comité consultatif relève au paragraphe 2 du rapport (A/53/220) que «l'estimation préliminaire des ressources à prévoir pour l'exercice biennal 2000-2001 a été établie à partir du montant des crédits ouverts pour l'exercice en cours, qui s'élève à 2 532 300 000 dollars». Sur cette base, le Secrétaire général propose des prévisions initiales qui, aux prix initiaux de 1998-1999, se chiffrent à 2 468 500 000 dollars, selon les calculs présentés dans le tableau figurant au paragraphe 2 du rapport.

3. Comme il est dit au paragraphe 3 du rapport (A/53/220), le montant de 1,9 million de dollars inscrit au budget de l'exercice 1998-1999 pour financer des dépenses non renouvelables n'aura plus de raison d'être. La majeure partie de ce crédit a servi à financer les dépenses du secrétariat intérimaire de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, diverses dépenses concernant la session extraordinaire que l'Assemblée générale a consacrée, en 1998, à la lutte contre le problème mondial de la drogue, et le *Recueil des Traités* de l'Organisation des Nations Unies.

4. Un montant de 61,9 millions de dollars, représentant les crédits approuvés pour 1998-1999 à raison des missions politiques spéciales, n'est pas inclus dans l'esquisse budgétaire pour 2000-2001. Au paragraphe 4 du rapport (A/53/220), il est rappelé que, dans l'esquisse budgétaire pour 1998-1999, un montant avait été prévu pour d'éventuels mandats correspondant à des missions politiques approuvées, mais que l'Assemblée générale avait décidé par sa résolution 51/220 de ne pas inclure ce montant, et prié le Secrétaire général

d'examiner sous tous ses aspects la question des dépenses additionnelles et de lui faire rapport à ce sujet. Dans le rapport demandé (A/C.5/51/57), le Secrétaire général indiquait que des crédits étaient nécessaires, exercice après exercice, pour les missions spéciales, et qu'il serait souhaitable de prévoir à l'avance les ressources à y consacrer. Deux solutions étaient proposées par le Secrétaire général : a) inclure les dépenses prévues dans l'esquisse budgétaire; b) les exclure de l'esquisse budgétaire mais constituer une réserve pour les couvrir. Le Secrétaire général préférait la première option. Dans son rapport sur la question (A/52/7/Add.2), le Comité consultatif partageait cet avis, et recommandait à l'Assemblée générale d'approuver cette solution. Il faisait observer par ailleurs qu'il faudrait pourvoir aux besoins supplémentaires conformément à la résolution 41/213 de l'Assemblée générale. Cette dernière ne s'étant toutefois pas prononcée jusqu'à présent sur cette proposition, il a été décidé de suivre la pratique antérieure et de ne pas tenir compte, dans l'esquisse budgétaire proposée, des missions politiques dont le coût est couvert par le budget en cours mais dont le mandat approuvé ne porte pas encore sur la période 2000-2001. Le Comité consultatif a été informé que les ressources nécessaires pour les missions politiques spéciales pour 2000-2001 sont estimées, aux taux initiaux de 1998-1999, à 112 millions de dollars, répartis comme suit :

	<i>Dollars des États-Unis</i>
A. Mandats du Conseil de sécurité	
Envoyé spécial du Secrétaire général en Afrique	598 400
Représentant du Secrétaire général et Conseiller régional pour les activités humanitaires dans la région des Grands Lacs	5 087 200
Bureau des Nations Unies à Bougainville (Papouasie-Nouvelle-Guinée)	3 087 200
Somalie	3 100 200
Bureau du Représentant personnel au Secrétaire général au Cambodge	1 642 600
Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Libéria	4 807 400
Bureau des Nations Unies au Burundi	4 495 000
Total partiel A	22 818 000
B. Mandats de l'Assemblée générale	
Processus de paix en Amérique centrale	438 200
Afghanistan	14 800 000
Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA)	57 570 200
Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH)	17 000 000
Total partiel B	89 808 400
Total général	112 626 400

5. Le Comité consultatif reste favorable à l'inclusion des missions spéciales dans l'esquisse budgétaire (voir plus loin, par. 10 et 11).

6. Il est prévu dans l'esquisse un montant estimatif de 20 millions de dollars pour des activités approuvées se rapportant à la convocation de grandes conférences et de sessions extraordinaires au cours de l'exercice biennal 2000-2001. Une liste de ces activités figure au paragraphe 6 du rapport du Secrétaire général (A/53/220).

7. Le Comité consultatif relève dans le tableau du paragraphe 2 et dans le paragraphe 7 du rapport (A/53/220) qu'un montant de 20 millions de dollars, correspondant à des

économies que le Secrétariat compte pouvoir réaliser en contrepartie, n'a pas été inclus dans l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2000-2001. La nature de ces économies n'est pas précisée dans le rapport, pas plus que les programmes d'activité ou les objets de dépense que «le Secrétariat examinera avec la plus extrême rigueur» (A/53/220, par. 7). Les représentants du Secrétaire général n'ayant pas été en mesure de justifier le montant des 20 millions de dollars d'économies compensatoires, le Comité consultatif ne peut que conclure que ce chiffre de 20 millions de dollars a été choisi de manière plutôt arbitraire. Même si les efforts déployés pour donner aux ressources plus d'efficacité sont de nature continue, le lieu de faire état des résultats de ces efforts, de l'avis du Comité consultatif, devrait être le projet de budget-programme et les rapports sur l'exécution du budget-programme, qui offrent la possibilité d'explications et de justifications détaillées, avec l'indication des éventuelles répercussions sur les activités prescrites.

8. Comme il est dit au paragraphe 12 du rapport du Secrétaire général, le montant du fonds de réserve avait été fixé à 0,75 % de l'enveloppe budgétaire globale dans la première esquisse budgétaire et dans toutes les esquisses suivantes. Le Secrétaire général propose de maintenir pour l'exercice biennal 2000-2001 le même pourcentage, soit 0,75 % de l'enveloppe proposée dans l'esquisse. Le Comité consultatif souscrit à la proposition du Secrétaire général et fait observer que le fonds de réserve sera utilisé conformément aux résolutions 41/213 et 42/211 de l'Assemblée générale. Il y aura lieu d'appeler l'attention des organes directeurs sur ce point lorsqu'ils auront à prendre des décisions comportant des incidences financières.

9. Le Comité consultatif a été informé que, si l'on appliquait les taux révisés de 1998-1999, les prévisions initiales pour l'exercice biennal 2000-2001 s'élèveraient à 2 439 millions de dollars. Il fait observer que, si le Secrétaire général avait inclus dans les prévisions initiales pour l'exercice biennal 2000-2001 un montant de 110 millions de dollars (aux taux révisés de 1998-1999) pour les missions politiques spéciales et maintenu un montant de 19,8 millions de dollars (aux taux révisés de 1998-1999) au lieu de le déduire en tant qu'«économies compensatoires», les prévisions initiales pour l'exercice biennal 2000-2001 se seraient élevées à 2 568 800 000 dollars aux taux révisés de 1998-1999.

10. En conséquence, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver pour l'exercice biennal 2000-2001 des prévisions initiales d'un montant de 2 568 800 000 dollars aux taux révisés de 1998-1999.